



Environnement

Mis à jour le 22/02/2022

Contacts : environnement@grenoblealpesmetropole

Les demandes de subvention relative à l'Environnement comprennent différentes catégories :

1. Éducation à l'environnement
2. Nuisances sonores
3. Biodiversité et préservation des corridors écologiques
4. Protection animale

1. Éducation à l'environnement

Pour déposer votre demande de subvention sur le dispositif "éducation à l'environnement" deux choix sont possibles:

La Métropole coordonne un dispositif pour les écoles maternelles et primaires du territoire. Certains projets sont ainsi développés en partenariat avec des associations expertes dans ce domaine. Les projets sont tous soumis à l'avis et la validation de l'Éducation nationale avec laquelle la Métropole partage une convention.

Pour ces demandes de subvention - choix de la thématique : Éducation à l'environnement en temps scolaire.

Si votre demande concerne les actions sur la thématique environnementale mais hors temps scolaire - choix de la thématique : Autres.

Contact - Axelle VIVIANI : axelle.viviani@grenoblealpesmetropole.fr

2. Nuisances sonores

Dans le cadre de sa compétence "Lutte contre les nuisances sonores", Grenoble Alpes Métropole a mis en place un dossier de demande de subvention spécifique aux associations afin d'accompagner la Métropole pour:

- La réalisation des cartes du bruit stratégique, du Plan de Prévention du bruit dans l'environnement, l'observatoire du bruit
- Accompagner sur la méthodologie d'études en lien avec la thématique et contribuer à l'analyse croisée air et bruit sur le territoire
- Communiquer et sensibiliser sur les enjeux du bruit.

Contact - Céline ANTUNES: 04 76 59 58 88 ou celine.antunes@grenoblealpesmetropole.fr

3. Biodiversité et préservation des corridors écologiques

Grenoble Alpes Métropole soutient le développement d'actions visant à contribuer à la protection et la valorisation de la biodiversité et des corridors écologiques.

Vous allez accéder à un dossier en ligne de demande de subvention afin d'accompagner la Métropole pour:

- Développer les connaissances sur les espèces et les milieux naturels métropolitains
- Préserver et restaurer la trame verte et bleue et les espaces naturels qui la composent
- Valoriser et communiquer auprès des citoyens et des usagers sur la richesse de la biodiversité et la préservation des corridors écologiques

Contact - Clémence AUBERT - clemence.aubert@grenoblealpesmetropole.fr

4. Protection animale

La Métropole est compétente en matière "d'activité de refuge et de fourrière dans le cadre de la protection contre la divagation des animaux".

A ce titre, la Métropole accompagne les associations de protection animale qui œuvrent sur le territoire de la Métropole et qui ont vocation de refuge et/ou qui favorisent l'action de lutte contre la divagation animale en vue de leur protection.

Sont éligibles aux subventions les associations de protection animale à but non lucratif:

D'intérêt public ou d'intérêt général

Intervenant sur plusieurs communes de la Métropole ou sur l'ensemble du territoire

Déclarées auprès du service de l'État (DDPP)

Les dossiers de demandes de subvention sont à déposer au plus tard le 30 juin de l'année en cours.

Contact : Vanessa ROUX-LATOURE ou Chéhrazade POMMIER - tél: 04 76 89 64 71 /
fourriereanimale@grenoblealpesmetropole.fr

NB: Les anciens "bons de stérilisation" sont désormais valorisés sous forme de subvention. Pour les associations de chats libres qui ont des actions de stérilisation, vous devez effectuer une demande de subvention en ligne en indiquant dans la nature de la subvention: "Projet/actions". Merci de préciser le nombre et le type de stérilisations prévus dans l'année ainsi que le nom du et des vétérinaire(s) partenaire(s).